

La grande diversité de règlements qui ont été mis en place par les pays membres rend ce domaine particulièrement complexe. Il convient de se pencher, toutefois, sur des principes fondamentaux comme la non discrimination, le traitement national et la transparence des règlements nationaux. La Ronde Uruguay donne à la communauté internationale du commerce une chance d'élaborer des règles de base avant que le commerce des services ne donne lieu à un affrontement croissant dans les relations commerciales bilatérales.

### *Droits de propriété intellectuelle*

Le Canada estimait que la question des droits de propriété intellectuelle devait figurer à l'ordre du jour de la Ronde Uruguay, étant donné l'importance, pour le commerce international, des activités innovatrices et créatrices. Il y a lieu de conférer aux droits de propriété intellectuelle une protection juridique qui ne crée pas, directement ou indirectement, des obstacles au commerce. Le Canada veillera à ce que les droits de propriété intellectuelle soient traités d'une manière qui favorise l'expansion du commerce, ainsi que le développement économique et l'expansion de l'investissement liés au commerce.

### *L'investissement lié au commerce*

Tout en reconnaissant que les autorités nationales doivent pouvoir influencer l'orientation de l'investissement dans des circonstances particulières, le Canada appuie la libéralisation du régime international des investissements. Parmi les mesures envisagées à cet égard dans le cadre de la Ronde Uruguay, notons l'imposition d'objectifs précis pour l'exportation ou de niveaux d'achats intérieurs comme condition de l'approbation des investissements.

Le GATT voit sa crédibilité sérieusement compromise à la suite de la prolifération, au fil des ans, des exceptions et des dérogations à ses règles, sans compter les pressions énergiques et continues des forces protectionnistes des principaux pays du GATT. Selon le Canada, le GATT revêt une importance vitale pour la communauté mondiale comme principal moyen de préserver les gains déjà réalisés au chapitre de la libéralisation du commerce. Il reconnaît également l'importance du GATT pour la gestion de ses relations commerciales avec la plupart des autres pays.

Le Canada attache donc une grande importance à l'élaboration d'un mécanisme efficace et amélioré de règlement des différends. Il est en faveur d'une expansion du rôle du GATT qui, au lieu de se borner à administrer un accord commercial mondial, assumerait en outre la gestion des questions de politique commerciale internationale.

Il est dans l'intérêt de toutes les nations membres que le système du GATT soit renforcé. Parmi les questions qui seront abordées dans ce contexte, mentionnons un rôle plus efficace pour le GATT au chapitre de la surveillance et des politiques commerciales, une plus grande participation au niveau ministériel et une coopération accrue avec d'autres organisations économiques, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Renforcer le  
système du  
GATT